

Règlement intérieur

Article 1 : Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux apprenants de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans la salle de formation.

Les apprenants auront accès lors des pauses aux postes de distribution de boissons non alcoolisées.

Article 2 : Interdiction de fumer et de vapoter

Conformément à l'article L.3511-1 du Code de la Santé publique, il est formellement interdit de fumer et de vapoter dans tous les lieux fermés et couverts affectés à l'institut de formation (salles de cours et de travaux pratiques).

Article 3 : Horaires de formation

Les apprenants doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. J CAMEIRA FORMATION se réserve, dans les limites imposées par les dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de formation en fonction des nécessités de service. Les apprenants doivent se conformer aux modifications apportées par J CAMEIRA FORMATION aux horaires d'organisation de la formation. Sauf circonstances exceptionnelles, les apprenants ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation.

Article 3.1: Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les apprenants doivent avertir l'organisme de formation (le formateur) et s'en justifier.

J CAMEIRA FORMATION informe immédiatement l'administration de cet événement.

Article 3.2 : Formalisme attaché au suivi de la formation

L'apprenant est tenu de renseigner la feuille d'émergence au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation.

La feuille d'émergence doit être signée par demi-journée mentionnant les horaires de la formation.

Il peut être demandé à l'apprenant de réaliser un bilan de la formation.

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration.

Article 4 : Tenue

Les apprenants sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente.

Des prescriptions vestimentaires spécifiques peuvent être édictées et transmises à chaque apprenant pour des formations exposant ce dernier à des risques particuliers en raison de l'espace de formation ou des matériaux utilisés.

Article 5 : Comportement

Il est demandé à tout apprenant d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Pendant la session de formation, l'utilisation du téléphone portable est strictement réservée aux actions pédagogiques de la formation.

Article 6 : Enregistrements

Il est formellement interdit d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 7 : Documentation pédagogique et droit d'auteur

L'ensemble des documents remis au cours de la formation sont protégées par le droit de la propriété intellectuelle.

En conséquence, le participant s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable de J CAMEIRA FORMATION.

Article 8 : Sanctions disciplinaires

Tout manquement de l'apprenant à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une expulsion de l'action de formation.

Article 9 : Protection des données informatiques (RGPD)

Les apprenants sont informés sur la collecte des données personnelles.

Elles sont utilisées par J CAMEIRA FORMATION pour :

Le suivi de formation (attestations de présence, évaluations, validation des compétences) sont conservées 5 ans après la formation.

Toutes ces données sont utilisées à des fins professionnelles et pour le bon suivi de la formation, elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales.

Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n°2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à J CAMEIRA FORMATION.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Le dirigeant.

J CAMEIRA Formation
16 Rue du Meningueux
88360 RUPT SUR MOSELLE
Tél: 06 14 04 06 14
Siret: 933 533 994 00028
APE: 8559A
NBA: 44880172688
jonathan.cameira88360@gmail.com